

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
de Nouvelle-Aquitaine

**Décision n° 8491 du 21 juin 2021
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général
du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne**

NOR : INTJ2115892S

**Le commandant adjoint de la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine,
commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne,**

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps
des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de
l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie
nationale ;

Vu la décision n° 2816 du 1^{er} mars 2021 (NOR : INTJ2105292S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} juillet 2021 :

Buquet	Frédéric	NIGEND : 158 789
---------------	----------	------------------

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} juillet 2021 :

Baudier	Vincent	NIGEND : 217 533
Salgado	Mickaël	NIGEND : 205 262

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} juillet 2021 :

Porcher	Céline	NIGEND : 164 411
Auguet	Mélanie	NIGEND : 208 677
Viseur	Sébastien	NIGEND : 207 155
Revelle	Christophe	NIGEND : 225 697

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} juillet 2021 :

Casabianca	Stéphane	NIGEND : 226 315
Sellier	Sébastien	NIGEND : 348 679
Bourillon	Nicolas	NIGEND : 374 359

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 21 juin 2021.

*Le général,
commandant adjoint de la région de gendarmerie
de Nouvelle-Aquitaine,
commandant le groupement de gendarmerie
départementale de la Haute-Vienne,
H. Flammant*